

13^e PYRAMIDE DE CHAUSSURES

POUR INTERDIRE  LES BOMBES A SOUS-MUNITIONS



Samedi 29
septembre 2007

**Rendez-vous dans
40 villes en France**

**HANDICAP
INTERNATIONAL**
sousmunitions.fr

25 ans
de solidarité

DOSSIER DE PRESSE



Hassan, 6 septembre 2006

Hassan est un jeune garçon de 12 ans. Il habite le village de Deir Qanoun dans le sud du pays. Fin août 2006, lorsqu'il rentre chez lui avec ses parents après le cessez-le-feu, il découvre dans son jardin un objet étrange accroché aux branches d'un oranger, qui provoque la curiosité de tous les enfants jouant à proximité. Hassan décide alors de le cacher chez lui. Une fois dans la maison, l'objet lui échappe des mains et explose en touchant le sol : des éclats de métal se figent dans ses bras, son estomac, ses intestins et son dos. Les nerfs de son épaule sont sectionnés et il perd trois doigts de sa main droite.

Transporté d'urgence à l'hôpital de Saïda, Hassan a aujourd'hui peur de ne plus jamais pouvoir se servir de sa main pour écrire.

Sous-munition de type M 85 Catégorie antivéhicule et antipersonnel

Conçue pour exploser à l'impact, cette sous-munition a un taux de raté officiel compris entre 1,2 et 2,3 %, mais les taux constatés sur le terrain sont beaucoup plus élevés. Cette sous-munition présente, dès lors qu'elle est non explosée, le même danger qu'une mine antipersonnel.

Certaines sous-munitions M85 sont équipées d'un mécanisme d'auto-destruction. Au Liban, un taux de dysfonctionnement très important de ce mécanisme a été constaté. Si le système d'auto-destruction ne s'est pas activé, la sous-munition reste au sol, non explosée. Plus sensible, elle est plus dangereuse que les sous-munitions non explosées classiques.

Pays producteurs : Israël (Israeli Military Industries).

Pays stockeurs : Allemagne, Angleterre, Argentine, Autriche (moratoire) États-Unis, Finlande, Grèce, Inde, Italie, Israël, Norvège (moratoire) Roumanie, Suisse.

Utilisation : Irak, Liban.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SAMEDI 29 SEPTEMBRE 2007 : 13^e PYRAMIDE DE CHAUSSURES, UNE MOBILISATION DÉCISIVE POUR INTERDIRE LES BASM (BOMBES À SOUS-MUNITIONS)

Samedi 29 septembre 2007, à l'initiative de Handicap International, les 13^e Pyramides de chaussures prennent place dans 40 villes en France. C'est l'occasion pour Handicap International qui fête aussi ses 25 ans, d'intensifier la mobilisation de l'opinion publique pour l'interdiction des bombes à sous-munitions (BASM), notamment par la signature de pétitions. Alors qu'un processus international est en cours et que cinq membres du nouveau gouvernement, dont quatre ministres, se sont engagés fermement contre ces armes, la perspective de les faire interdire n'a jamais été aussi proche. Le niveau de mobilisation des citoyens à l'occasion des Pyramides 2007 sera déterminant pour rendre ce processus irréversible et pousser la France à s'y engager clairement.

Les Pyramides de chaussures sont le principal événement de mobilisation de Handicap International puisqu'elles permettent de recueillir chaque année près de 70 000 signatures de pétitions en une journée. Organisées le 29 septembre dans 40 villes françaises, les Pyramides 2007 revêtent une importance particulière puisqu'il s'agit pour Handicap International, forte de 320 000 signataires de la pétition contre les BASM, de lancer un appel solennel au gouvernement français : l'association lui demande d'engager résolument la France dans le processus international actuellement en cours pour l'interdiction de ces armes, ainsi que de déclarer sans attendre un moratoire national sur la question. Dans un contexte d'évolutions majeures, la mobilisation des citoyens à l'occasion de cette édition des Pyramides pèsera de tout son poids sur les négociations actuellement en cours aux niveaux national et international.

L'année 2007 s'est ouverte avec le lancement par la Norvège de négociations internationales visant à aboutir à un traité d'interdiction des BASM. Ces négociations, qui réunissent près de 75 pays, devraient aboutir à l'automne 2008. Cependant, pour Handicap International et les autres ONG participant au processus, la vigilance est de mise puisque certains pays, notamment l'Allemagne ou le Royaume-Uni, souhaitent affaiblir la portée du texte en prétextant des questions techniques ou diplomatiques.

C'est également le cas de la France qui, bien que partie prenante au processus entamé, s'illustre encore par ses positions ambiguës sur la question. Elle souhaite entre autres limiter la portée du texte aux armes jugées « les plus dangereuses ». Ces réticences sont d'autant plus intolérables que quatre ministres, Hervé Morin, ministre de la Défense, Bernard Kouchner, ministre des Affaires étrangères, Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et Christine Boutin, ministre du Logement et de la Ville, ainsi que le secrétaire d'État à la Coopération et à la Francophonie, Jean-Marie Bockel, ont signé en septembre 2006, l'appel solennel contre les BASM lancé par Handicap International. De son côté, le Président de la République, Nicolas Sarkozy, s'était engagé auprès de l'association alors qu'il était candidat à l'élection présidentielle, à impliquer résolument la France dans le processus international en cours pour l'interdiction de ces armes.

Le 29 septembre, dans 40 villes en France, les citoyens français sont donc invités à rappeler leurs engagements au gouvernement et au Président de la République, en signant la pétition et en venant déposer une paire de chaussures, symbole de la dévastation, des membres arrachés ou des vies fauchées par milliers à la suite d'un accident par mine ou sous-munition.

Plus d'informations et pétition « Non aux BASM » sur : www.sousmunitions.fr

**Contact presse : Sophie Couturier - Tél. 01 43 14 87 02 / 06 60 97 09 38
scouturier@handicap-international.org**

À L'OCCASION DES PYRAMIDES DE CHAUSSURES, HANDICAP INTERNATIONAL LANCE UN APPEL SOLENNEL AU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

Lancées en 1995 par Handicap International, les Pyramides de chaussures, organisées dans de nombreuses villes de France et d'Europe, se sont rapidement imposées comme le rendez-vous annuel de mobilisation des citoyens contre les mines antipersonnel, et depuis 2004, contre les bombes à sous-munitions (BASM). Alors que des avancées internationales sont actuellement en cours pour l'interdiction de ces armes, Handicap International dénonce l'ambiguïté de la France sur la question. L'édition 2007 des Pyramides de chaussures est donc l'occasion de lancer un appel solennel au gouvernement français afin qu'il engage clairement et définitivement notre pays dans le processus d'interdiction de ces armes.

UN HÉRITAGE DE LA MOBILISATION CONTRE LES MINES ANTIPERSONNEL

En alertant l'opinion publique et les instances internationales sur le fléau des mines antipersonnel, Handicap International a rassemblé, au fil des ans, un nombre croissant de militants qui, en signant la pétition contre ces armes, ont directement participé à leur interdiction. À ce jour, plus d'un million de personnes ont signé cet appel, renforçant la position de la Campagne Internationale pour Interdire les Mines (ICBL) et les pressions exercées sur les gouvernements. Le soutien du grand public, associé à celui de nombreuses personnalités et de certains États, a abouti, en 1997, à la signature du Traité d'Ottawa interdisant l'emploi, la production, le stockage et le commerce des mines antipersonnel. La même année, Handicap International, en tant que membre fondateur de la Campagne Internationale, recevait le prix Nobel de la paix.

DEPUIS 2003 : POUR EN FINIR AVEC LES BASM

Forte d'une légitimité et d'un savoir-faire acquis dans la campagne contre les mines antipersonnel, l'association a étendu en 2003 son combat à la problématique des bombes à sous-munitions, en participant à la création de la Coalition internationale contre les sous-munitions (CMC).

Depuis 2004, les Pyramides de chaussures sont désormais l'occasion de sensibiliser et de mobiliser les citoyens pour l'interdiction de ces armes particulièrement meurtrières pour les populations civiles. **Handicap International demande aujourd'hui aux représentants politiques le respect du droit international humanitaire par l'interdiction de la production, de l'utilisation, de la commercialisation et du transfert des BASM, ainsi que la destruction des stocks existants.**

EN 2007 : APPEL SOLENNEL AU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

L'année 2007 s'est ouverte sur une avancée capitale avec le lancement par la Norvège de négociations internationales visant à aboutir à un traité interdisant les bombes à sous-munitions. La France, bien que partie prenante du processus entamé, s'illustre cependant par ses réticences et ses positions ambiguës sur la question. Aussi, forte du soutien de 320 000 signataires de la pétition contre les BASM, Handicap International lance un appel au gouvernement français et au Président de la République afin que notre pays s'engage résolument sur la voie d'une interdiction internationale et mette en place, sans attendre, un moratoire national sur la question.

en bref...



© J.-C. Cochin / Handicap International

Chaque année, les Pyramides sont l'occasion d'informer et de mobiliser les citoyens pour l'interdiction des BASM. En 2006, plus de 70 000 signatures contre les BASM ont ainsi été recueillies sur une journée, dans une quarantaine de villes françaises.

PLUS DE 3 500 BÉNÉVOLES MOBILISÉS LE JOUR J
À Paris, Lyon, Quimper, Toulouse... ils sont plus de 3 500 à venir grossir les rangs des 450 bénévoles permanents de l'association, travaillant au siège ou dans les 23 antennes régionales qui organisent les Pyramides, pour inviter le public à se joindre aux combats de Handicap International, connaître son travail et se retrouver autour d'animations festives.



© C. Desbois pour Handicap International



LES CLÉS DE L'ACTUALITÉ JUNIOR SUR LES PYRAMIDES
Dans le cadre de son 25^e anniversaire, Handicap International a noué un partenariat avec Les Clés de l'actualité Junior qui publieront le 17 septembre 2007 un tiré à part spécial Handicap International : « Les clés de la solidarité ». Des exemplaires seront diffusés lors des Pyramides.

40 VILLES DE FRANCE MOBILISÉES !

- ALLINGES (74) - Salle des fêtes
- AMIENS (80) - Place Gambetta
- AUBAGNE (13) - Cours Maréchal Foch
- AUCH (32) - Parking Lissagaray
- AURILLAC (15) - Place des Carmes
- AUXERRE (89) - Place de l'Hotel de ville
- BORDEAUX (33) - Place Saint Projet
- BRIVE-LA-GAILLARDE (19) - Place du Général de Gaulle / Parvis Saint-Martin
- CERGY (95) - Place des Arts
- CHAMBÉRY (73) - Place Saint-Léger
- CHAMPAGNOLE (39) - Place Charles de Gaulle
- CLERMONT FERRAND (63) - Place Salins / Gambetta
- DIJON (21) - Place Darcy
- ETAMPES (91) - Place des Droits de l'Homme
- LA ROCHELLE (17) - Place de Verdun
- LILLE (59) - Place Rihour
- LURE (70) - Place de la Libération
- LYON (69) - Place Bellecour
- MARSEILLE (13) - Place Stalingrad - Les Danaïdes
- NANCY (54) - Place Maginot
- NANTES (44) - Place Sainte Croix
- NICE (06) - Promenade des Anglais
- ORLÉANS (45) - Place de la République
- PARIS (75) - Beaubourg / Piazza du Centre Pompidou
- PERPIGNAN (66) - Parvis du Conservatoire de musique
- POITIERS (86) - Place du Maréchal Leclerc
- PRATS-DE-MOLLO (66) - Le Foirail
- QUIMPER (29) - Place Saint-Corentin
- RENNES (35) - Place Hoche
- REVEL (31) - Place Philippe VI de Valois
- ROUEN (76) - Esplanade de l'Hôtel de Ville
- SAIN-NAZAIRE (44) - Place des Droits de l'Homme et du Citoyen
- SÉLESTAT (67) - Le square Ehm
- STRASBOURG (67) - Place Broglie
- TARBES (65) - Place de Verdun
- TOULON (83) - Place d'Armes
- TOULOUSE (31) - Place du Capitole
- TOURS (37) - Place Jean Jaurès
- VALENCIENNES (59) - Place du Hainaut
- VERDUN (55) - Cour d'honneur du Centre mondial de la Paix

LES BASM, UNE ARME D'ATTAQUE REDOUTABLE DONT 98 % DES VICTIMES RECENSÉES SONT DES CIVILS

Dans au moins 29 pays et territoires, comme le Kosovo, l'Irak, ou encore le Liban... 98% des victimes connues des BASM sont des civils¹ : des hommes, des femmes, des enfants tués ou mutilés lors des bombardements ou lorsqu'ils tentent de reprendre le cours de leur vie quotidienne. Les sous-munitions non explosées encore présentes dans les rues, dans les décombres des maisons, dans les champs constituent un danger permanent, pour les enfants qui vont à l'école, pour les villageois ou les agriculteurs qui tentent de gagner leur vie... Mais la menace de ces armes ne s'arrête pas là : les stocks de sous-munitions détenus par plus de 75 pays sont colossaux. S'ils étaient utilisés, ils provoqueraient une catastrophe humanitaire sans précédent.

UNE MENACE IMMÉDIATE ET PERMANENTE POUR LES POPULATIONS CIVILES

Les BASM sont conçues pour neutraliser des zones par saturation. Dispersées au hasard de leur largage, les sous-munitions sont, par nature, destinées à recouvrir des surfaces très larges (jusqu'à plusieurs centaines d'hectares). Les civils qui vivent dans ces zones peuvent ainsi être tués ou mutilés pendant les bombardements. Lors des derniers conflits, les armées ont souvent utilisé les BASM pour toucher des cibles militaires intentionnellement placées dans des zones à forte concentration de populations civiles, violant ainsi, par leur pratique, le droit international humanitaire : en Irak en 2003, plusieurs opérations de largage ont été effectuées dans des zones peuplées, notamment sur Bagdad, al-Najaf, Karbala, al-Hilla et Basra (au centre et au sud de l'Irak). Ces attaques se sont soldées par des centaines de victimes civiles.

De plus, entre 5% et 30% (voire 40%) des sous-

munitions n'explosent pas à l'impact : gisant sur le sol, dans les arbres ou sur les toits des maisons, elles constituent une menace comparable aux mines antipersonnel. Instables et très sensibles, elles peuvent être déclenchées au moindre contact.

Pour les victimes, tuées ou mutilées parfois des années après la fin des conflits, il n'y a aucune différence entre une mine antipersonnel et une sous-munition non explosée !

UNE VIOLATION DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

D'après une étude conduite par Handicap International, 98 % des victimes de BASM recensées sont des civils... En n'opérant aucune distinction entre zones civiles et cibles militaires, les BASM violent par leur conception même l'esprit du droit international humanitaire². Pourtant, alors que les mines antipersonnel sont interdites, les BASM continuent d'être considérées comme des armes conventionnelles légales.

¹ Source : "Fatal footprint, the Global Humanitarian Impact of Cluster Munitions", Handicap International, novembre 2006

² Ces règles (définies par le Protocole I des Conventions de Genève de 1949) imposent en effet que les opérations de destruction, menées lors d'un conflit armé, ne doivent en aucun cas viser intentionnellement les populations civiles. Les armes employées doivent ainsi être utilisées de façon discriminante (c'est-à-dire en faisant la distinction entre populations civiles et cibles militaires) et non disproportionnée par rapport aux menaces identifiées (interdiction d'attaque militaire lorsque les pertes et dommages attendus seraient excessifs pour les personnes civiles ou les biens de caractère civil, par rapport à la valeur de l'objectif militaire).

en bref...

QUEL EST LEUR FONCTIONNEMENT ?

Les BASM sont composées d'un conteneur (bombe, obus, missile, roquette) regroupant, selon les modèles, une dizaine à plusieurs centaines de mini-bombes (appelées « sous-munitions »). Elles sont larguées par voie aérienne (avion, hélicoptère...) ou tirées par voie terrestre (canon, véhicule de combat, lance-roquettes...): le conteneur s'ouvre dans les airs et éjecte les sous-munitions qui explosent, en principe, au contact du sol ou de l'objectif visé. **À l'inverse des mines antipersonnel, qui sont des armes « d'attente », les sous-munitions sont des armes « d'attaque », conçues pour saturer et interdire une zone, dans laquelle une ou plusieurs cibles ont été localisées.**



© F. Escoffier / Handicap International



© J. Roisted / NPA

LIBAN, ÉTÉ 2006, DES BOMBARDEMENTS D'UNE AMPLÉUR EFFROYABLE

De 13 juillet au 14 août 2006, plus de 4 millions de sous-munitions ont été larguées par l'armée israélienne sur le Sud du Liban, principalement dans les 72 dernières heures du conflit. Au lendemain du cessez-le-feu, plus d'1 million de ces engins non explosés polluaient les champs, les écoles, les maisons, entravant dramatiquement la reprise des activités quotidiennes, menaçant en permanence les populations civiles.

Source : UNMACC

DES CHIFFRES INQUIÉTANTS

- **34 pays** (dont l'Allemagne, les États-Unis, l'Espagne, la France, l'Italie, la Grèce, le Royaume-Uni, la Russie) ont produit quelque **210 modèles** de BASM depuis les années cinquante.
- Aujourd'hui, au moins **29 pays et territoires** sont reconnus comme affectés par la présence de sous-munitions non explosées. **7 autres pays et territoires** sont suspectés d'être pollués.
- Au moins **59 entreprises** continuent à produire des BASM ou leurs composants ou à en faire la promotion et le commerce. La moitié est basée en Europe et 8 aux États-Unis.
- D'après les informations disponibles, **50 types différents de sous-munitions** ont été transférés par au moins **14 États vers 62 autres**, depuis les années cinquante. Cependant, la portée réelle du commerce global est difficile à évaluer.
- Au moins **75 États** stockent aujourd'hui plusieurs milliards de sous-munitions. À eux seuls, les États-Unis détiennent entre 700 et 800 millions de sous-munitions.



© J. Johnson / Handicap International

Sources : "Circle of Impact : The Fatal Footprint of Cluster Munitions on People and Communities." – Handicap International – Mai 2007 ; "Global Overview of Cluster Munition Policy and Practice." Human Rights Watch – Juin 2007 ; "Survey of Cluster Munition Policy and Practice." Human Rights Watch – Février 2007 ; « Fatal footprint : l'impact des bombes à sous-munitions dans le monde » - Handicap International – Novembre 2006 ; « Les sous-munitions et l'Union européenne » – Observatoire des transferts d'armements – Juin 2005.

PROCESSUS D'OSLO, DIX ANS APRÈS LE TRAITÉ D'OTTAWA... EN ROUTE VERS UN TRAITÉ D'INTERDICTION DES BASM

Fin 2006, face aux blocages constatés au sein des instances internationales « classiques », incapables d'apporter une solution rapide aux ravages causés par les BASM, la Norvège a appelé officiellement les États à se réunir afin d'aboutir en 2008 à un traité international interdisant ces armes. Les négociations ouvertes à Oslo les 22 et 23 février 2007 ont vu 46 pays accepter de s'engager dans le processus. Ils étaient 75 à Lima à l'occasion du 2^e round de discussions du 23 au 25 mai derniers. Dix ans après le Traité d'Ottawa interdisant les mines antipersonnel, l'initiative norvégienne préfigure un processus similaire, qui marquerait un tournant historique dans le droit international humanitaire.

POINT FORT : « UN TRAITÉ POUR LES VICTIMES ET LES PAYS AFFECTÉS »

Face à la volonté affichée de certains États présents pendant les négociations d'Oslo et de Lima de limiter les débats sur les BASM aux seules questions techniques, les ONG, dont Handicap International, et les représentants des États affectés ont rappelé que le futur traité devait, avant tout, apporter des réponses à la hauteur des risques et des dégâts humanitaires causés par ces armes.

Le processus d'Oslo est ainsi marqué par cette volonté constante de la part des ONG et de certains États de remettre les populations

touchées au centre des débats et par un engagement fort des pays affectés (sur les 75 pays engagés dans le processus, 11 sont affectés par ces armes).

Lors des négociations de Lima, cette préoccupation s'est particulièrement traduite par le travail mené par certains États et par les ONG afin que l'assistance aux victimes des BASM (concernant les personnes qui ont directement souffert d'un accident, leurs familles et les communautés affectées) occupe une place importante au sein du futur traité. L'objectif est que les victimes exercent leurs droits en ayant accès à une assistance globale qui comprend les soins médicaux, l'appareillage, le soutien psychologique, l'insertion sociale, l'insertion économique, les lois et politiques publiques sur le handicap et la collecte de données. Ainsi, si les propositions faites par les ONG et certains États étaient intégrées au futur traité, les États signataires s'engageraient à apporter tous les moyens nécessaires (financiers, humains, organisationnels) pour que les victimes directes, mais aussi leur famille et les communautés affectées par ces armes, puissent exercer pleinement leurs droits.



Jean-Marc Boivin, responsable du plaidoyer à Handicap International déclare : « *Notre action au quotidien depuis 25 ans est de venir en aide aux personnes handicapées, victimes dans tous les cas de l'indifférence et trop souvent de la lâcheté des États. La lutte pour interdire les BASM est pour nous un engagement aux côtés de ces millions de personnes qui vivent sous leur insupportable menace. Qui parle de ces personnes, de ces enfants condamnés à survivre après la guerre sous un tel danger ? L'expérience du Traité d'Ottawa pour l'interdiction des mines antipersonnel nous a appris que nous devons toujours rester vigilants pour que l'assistance aux victimes soit une priorité permanente. Si nous sommes si fortement mobilisés dans ce combat, c'est pour rendre témoignage de l'inacceptable violence de ces armes barbares et inutiles, et rappeler aux États qu'aucune cause ne peut justifier de condamner les populations civiles à la pauvreté et à l'oubli.* »

POINT FAIBLE : FAIRE FACE AUX RISQUES DE DÉRIVES TECHNIQUES ET DIPLOMATIQUES

Les négociations débutées à Oslo et les débats de Lima ont fait émerger des oppositions très fortes entre les États sur la question de la définition des bombes à sous-munitions qui seront interdites par le futur traité. Alors que les pays affectés, et plus généralement les pays du Sud, défendent une interdiction la plus large possible, les États producteurs ou stockeurs proposent une définition très restrictive des BASM concernées par le traité.

C'est le cas notamment de la France, qui souhaite réduire la portée du traité aux sous-munitions « *les plus dangereuses* » (sic).

Handicap International, ainsi que les autres membres de la CMC et les États pollués par ces armes, ont dénoncé une telle proposition qui risque de diminuer dramatiquement la portée du texte et d'enfermer les débats dans des considérations techniques.

Jean-Marc Boivin, responsable du plaidoyer à Handicap International : « *Nous parlons d'armes dont 98 % des victimes sont des civils. 400 millions de personnes dans le monde vivent sous leur menace permanente. Comment peut-on imaginer une sélection des bonnes et mauvaises BASM ? À partir de quand jugerons-nous que certaines peuvent être acceptables ?* »

Autre impératif : éviter que les débats ne retombent dans le cadre de négociations classique proposé par la CCW (Conférence de 1980 sur certaines armes classiques). En effet, certains pays, dont la France et l'Allemagne, ont réaffirmé leur soutien total au processus d'Oslo, mais continuent de présenter la CCW comme le forum privilégié au sein duquel le traité d'interdiction devrait voir le jour. Or, cette conférence a montré depuis de nombreuses années son incapacité à aboutir à une solution rapide et efficace sur le sujet des BASM (lire encadré page suivante), la règle du consensus qui prévaut en son sein rendant le processus lent et incertain.

Handicap International et les autres membres de la CMC dénoncent l'hypocrisie de ces États qui, d'une part, affirment la nécessité de trouver rapidement des solutions au problème posé par les BASM, et, d'autre part, ne peuvent ignorer qu'un retour des négociations au sein d'une telle instance aurait pour seul effet un report dramatique des débats sur des bases probablement beaucoup moins ambitieuses.

UN CALENDRIER DE NÉGOCIATIONS SERRÉ

L'objectif est d'aboutir à un traité d'interdiction en 2008. Pour se faire, les signataires se sont fixé un agenda exigeant : après Lima (Pérou) en mai 2007, Vienne (Autriche) en décembre 2007, Wellington (Nouvelle-Zélande) en février 2008 et Dublin (Irlande) en mai 2008, sont les prochaines étapes de négociation du futur traité, pour une signature prévue fin 2008. Plusieurs conférences régionales sont également prévues tout au long du processus.

en bref...

QUELS PAYS SOUTIENNENT LE PROCESSUS D'OSLO ?

>> États qui soutiennent résolument une interdiction totale des BASM et sont activement engagés dans le processus d'Oslo : Autriche, Costa-Rica, Irlande, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pérou.



>> États qui soutiennent résolument une interdiction des bombes à sous-munitions et participent au processus d'Oslo : Afghanistan*, Belgique, Bosnie-Herzégovine*, Cambodge*, Guinée-Bissau, Hongrie, Indonésie, Jordanie, Liban*, Saint-Siège, Sénégal, Serbie*, Tchad*.

>> États qui n'ont fait aucune déclaration particulière mais qui participent au processus d'Oslo : Albanie*, Angola*, Bangladesh, Bolivie, Burundi, Chili, Colombie, Croatie*, Équateur, Ghana, Grèce, Guatemala, Islande, Laos*, Lesotho, Lettonie,

Liberia, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mauritanie, Mozambique, Nigeria, Ouganda*, Panama, Paraguay, Portugal, République dominicaine, République tchèque, Slovénie, Tanzanie, Thaïlande, Venezuela, Yémen, Zambie.

>> États qui participent au processus d'Oslo mais qui ont exprimé des réserves (forum le mieux adapté pour parvenir à l'interdiction, date de l'échéance pour l'adoption du Traité, définition des BASM) : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Canada, Danemark, Égypte, Espagne, Estonie, Finlande, France, Italie, Japon, Pays-Bas (malgré leur moratoire), Pologne, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Suisse (malgré son moratoire)

>> Le reste des pays du monde ne s'est pas exprimé par rapport au processus d'Oslo.

* Pays pollués par des sous-munitions.

UNE INITIATIVE NORVÉGIENNE POUR FAIRE FACE À UN BLOCAGE INTOLÉRABLE DE LA CCW

Du 7 au 17 novembre 2006, une centaine de pays étaient réunis à Genève dans le cadre de la Conférence de 1980 sur certaines armes classiques (CCW). Quelques semaines après la fin de la guerre au Liban, la question des bombes à sous-munitions était au cœur des préoccupations des participants, comme en témoigne le discours d'ouverture du secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, appelant les pays à geler l'utilisation de ces armes et à trouver des solutions efficaces pour limiter leur impact sur les populations civiles. Cependant, malgré la volonté affichée par un grand nombre d'États de résoudre la question des BASM, le consensus nécessaire à l'ouverture d'un mandat de négociation sur le sujet n'a pu être trouvé. C'est ce nouvel échec, qui survient après des années d'impasse sur la question, qui a conduit la Norvège, appuyée par 24 autres pays, à appeler les États à négocier en parallèle de la CCW pour aboutir à un traité international. En 1997, ce sont des blocages similaires qui avaient poussé le Canada à lancer le processus d'Ottawa, aboutissant au Traité international d'interdiction des mines antipersonnel.

QUE FAIT LA FRANCE ?

La France a longtemps exprimé ses réticences sur l'interdiction des BASM et abordé avec circonspection les négociations débutées dans le cadre du processus d'Oslo pour aboutir à un traité international. L'engagement pris par Nicolas Sarkozy, lors de la campagne présidentielle, d'impliquer résolument la France dans un processus international, et les prises de position de deux des principaux ministres du nouveau gouvernement, Bernard Kouchner et Hervé Morin, contre les BASM pouvaient laisser présager une évolution positive de la position française sur la question. Cependant, la délégation française présente à Lima a rapidement dissipé cet espoir en s'efforçant, une fois de plus, de limiter la portée du traité à venir.

TEMPS 1 : « Les BASM sont des armes légales dont la possession demeure à ce jour indispensable à nos armées »

Cette phrase de Michèle Alliot-Marie, alors ministre de la Défense, tirée d'un courrier adressé à Handicap International en septembre 2005¹, illustre parfaitement la position initiale de la France sur la question des BASM. Jugeant les textes en vigueur suffisants, le gouvernement français s'est opposé jusqu'en février 2007 à toute perspective d'interdiction. Par ailleurs, il présentait l'amélioration technique des sous-munitions comme une solution intéressante pour diminuer le nombre d'engins non explosés qui restent au sol après les conflits.

Depuis cette déclaration, les choses ont changé : la France, d'abord fermement opposée à toute négociation hors des cadres diplomatiques classiques (CCW), a finalement décidé de rejoindre le processus d'Oslo en adoptant, in extremis, aux côtés des 45 États présents en Norvège, la déclaration d'engagement vers un traité d'interdiction.

TEMPS 2 : Interdire seulement les BASM « les plus dangereuses »

Cependant, les récentes prises de position des délégués français lors de la Conférence de Lima

ont clairement illustré la volonté française de limiter au maximum la portée du futur traité.

Ainsi, au cours des discussions sur la définition des bombes à sous-munitions à interdire, la France a fermement plaidé pour une interdiction partielle, limitant les BASM à interdire aux « armes les plus dangereuses ». Pour les associations et les États engagés dans le combat contre ces armes, une telle posture est intenable dans la mesure où elle laisse la porte ouverte à de nombreuses exceptions et interprétations.

D'autre part, en persistant à présenter la CCW comme « le principal forum de négociation sur le sujet des BASM », la délégation française ne peut pas ignorer qu'un retour des discussions au sein de cette enceinte n'aurait pour principale conséquence qu'un enlisement des débats et un affaiblissement du texte final.

LE CHEF DE L'ÉTAT ET LES MINISTRES DE LA DÉFENSE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POURTANT ENGAGÉS CONTRE CES ARMES

Ces réticences et blocages sont d'autant plus intolérables qu'ils surviennent alors que le nouveau chef de l'État et les nouveaux ministres de la Défense, Hervé Morin, et des Affaires étrangè-

¹ « Consciente du danger humanitaire que peut représenter pour les populations civiles l'emploi des armes à sous-munitions, la France assume toutes ses responsabilités et s'efforce (...) de remplir ses engagements en matière de sécurité, de désarmement et de protection des populations (...). L'action [de la France en faveur de l'amélioration du droit international humanitaire] ne nécessite pas une interdiction complète de la production, de l'utilisation et des transferts des BASM, armes légales dont la possession demeure à ce jour indispensable pour nos armées. »

res, Bernard Kouchner, se sont clairement exprimés pour l'interdiction de ces armes. En décembre 2006, Nicolas Sarkozy avait en effet fait part à Handicap International de sa promesse, s'il était élu, d'engager résolument la France dans le processus international d'interdiction. Hervé Morin et Bernard Kouchner avaient, quant à eux, signé l'appel solen-

nel lancé par Handicap International en septembre 2006 pour demander au gouvernement alors en place d'interdire le plus rapidement possible les BASM. Deux autres ministres, Christine Boutin et Valérie Pécresse, ainsi qu'un secrétaire d'État, Jean-Marie Bockel, ont également signé l'appel, avant leur entrée dans l'actuel gouvernement.

en bref...

UN SILENCE ASSOURDISSANT SUR LES MESURES NATIONALES

De nombreux pays, dont la Belgique, l'Autriche et les Pays-Bas, n'ont pas souhaité attendre la signature d'un traité pour adopter des mesures nationales interdisant ou stoppant provisoirement la production, le transfert et l'utilisation de ces armes.

En effet, jugeant que l'urgence engendrée par la menace des BASM ne pouvait pas attendre l'aboutissement des négociations internationales sur la question, au moins 7 pays¹ ont déjà pris des mesures nationales. La France ne souhaite toujours pas prendre de tels engagements.

¹ Belgique, Autriche, Bosnie, Norvège, Danemark, Pays-Bas, Suisse.



87 % DES FRANÇAIS POUR UNE INTERDICTION DES BASM
Selon une étude Handicap International / IPSOS conduite en avril 2007, 87 % des Français souhaitent que le Président de la République interdise ces armes aussitôt après son élection.



UTILISATION, PRODUCTION, STOCKAGE... OÙ EN EST-ON ?

>> **Utilisation** : la France aurait utilisé des bombes à sous-munitions au cours de ses interventions au Tchad en 1986, puis en Irak et au Koweït lors de la guerre du Golfe en 1991. Elle n'en aurait plus utilisé depuis.

>> **Production** : il est difficile d'identifier par leur dénomination actuelle toutes les entreprises concernées par la fabrication et la commercialisation des bombes à sous-munitions. Cependant, certaines entreprises françaises figurent parmi les principales entreprises produisant des BASM ou leurs composantes, ou faisant leur promotion et leur commerce : Giat Industries, Matra-Armement (aujourd'hui intégrée au consortium européen EADS sous le sigle MBDA), Thomson-Brandt Armements (aujourd'hui intégrée au groupe Thalès), et Alkan (également intégrée à EADS).

>> **Commerce** : aujourd'hui, la France n'exporterait plus de bombes à sous-munitions. Cependant, elle en a exporté par le passé (surtout le modèle Belouga BL-66), notamment en Argentine, en Grèce et en Inde.

>> **Stockage** : les armées françaises détiennent actuellement trois modèles de bombes à sous-munitions :

- Le lance-roquettes multiple LRM (dont les roquettes à sous-munitions M26 devraient être prochainement remplacées par des roquettes à tête unitaire). Chaque roquette contient 644 grenades. Le LRM est capable de tirer 12 roquettes en moins d'une minute, pouvant couvrir une surface de 230 000 m².

- L'obus Ogre. Il contient 63 grenades équipées d'un mécanisme d'autodestruction, pouvant couvrir une surface de 10 000 à 18 000 m².

- Le missile Apache. Il contient 10 sous-munitions antipistes.

La France a annoncé en mars 2005 la destruction de l'intégralité de son stock de bombes Belouga BL-66, dont les sous-munitions étaient jugées peu fiables.

Source : « Les sous-munitions et l'Union européenne » – Observatoire des transferts d'armements – Juin 2005.

LUTTE CONTRE LES MINES ANTIPERSONNEL : ÉTAT DES LIEUX DIX ANS APRÈS LE TRAITÉ D'OTTAWA

Mises au point avant le XX^e siècle, les mines terrestres, dont les mines antipersonnel, ont été systématiquement utilisées dans les conflits à partir de la Seconde Guerre Mondiale en raison de leur faible coût et de leur redoutable efficacité.

Le Traité d'Ottawa, signé en 1997 par 123 États suite à la mobilisation de Handicap International et des autres ONG de la Campagne Internationale pour Interdire les Mines (ICBL) et de certains États comme le Canada, a permis d'en interdire l'emploi, la production, le stockage, le transfert et de contraindre à leur destruction. Au 1^{er} juillet 2007, 155 États ont signé le Traité.

La prochaine conférence des États parties au Traité, qui se tiendra à Amman, en Jordanie, du 18 au 22 novembre 2007, revêtira une importance particulière. À quelques jours des 10 ans de la signature du Traité d'Ottawa, il s'agira en effet pour les États présents de tirer un premier bilan de son application (universalisation, déminage...) et de dresser les grands principes d'action pour les années à venir.

L'UNIVERSALISATION DU TRAITÉ

Dix ans après l'adoption du Traité d'Ottawa, 40 pays refusent toujours d'y adhérer. Parmi eux, trois des cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies : les États-Unis, la Chine et la Russie.

DÉMINAGE ET PRÉVENTION

. Le Traité d'Ottawa impose que les pays signataires aient achevé leur dépollution au plus tard 10 ans après l'entrée en vigueur du Traité dans le pays (depuis l'entrée en vigueur du Traité en 1999, 2 100 km² de terrain ont été dépollués). Or, la plupart des 22 pays affectés pour lesquels l'échéance arrive à son terme en 2009 ont fait part de leur probable impossibilité de respecter ce délai.

. La prévention est également un autre point clé pour réduire le nombre de victimes de mines antipersonnel. Des programmes d'éducation au danger des mines et des munitions non explosées ont été menés dans 68 pays et territoires, bénéficiant à 6,4 millions de personnes.

L'ASSISTANCE AUX VICTIMES

Malgré les besoins en constante augmentation, les financements diminuent. Le nombre de victimes ne cesse de s'accroître au fur et à mesure que des nouveaux accidents se produisent : aujourd'hui, on estime entre 350 000 et 400 000 le nombre de victimes dans le monde, dont la plupart ne peuvent pas avoir accès aux services de santé et de réadaptation, ni participer activement à la vie communautaire et avoir un emploi décent. Alors que les besoins sont considérables, les pays affectés ne priorisent pas suffisamment l'action contre les mines dans leurs plans de développement ; de plus, la coopération internationale sur ce sujet est moins importante puisque la somme globale versée pour l'action contre les mines (déminage, programmes de prévention des accidents, assistance aux victimes) a substantiellement diminué en 2005 (selon l'Observatoire des mines, passage de 399 millions de dollars en 2004, à 376 millions de dollars en 2005).

en bref...

ÉTAT DES LIEUX : UNE VICTIME TOUTES LES 30 MINUTES

- **89 pays et territoires** sont encore affectés par la présence de mines antipersonnel et de munitions non explosées (dont font partie les sous-munitions).
- **15 000 à 20 000 personnes** sont victimes d'un accident par mine ou munition non explosée chaque année, soit 1 personne toutes les 30 minutes !
- **80 % des victimes** recensées sont des civils, 20 % sont des enfants.
- **13 pays** sont encore considérés comme producteurs de mines antipersonnel, soit parce qu'ils en produisent actuellement (Chine, Inde, Birmanie, Népal, Pakistan, Russie, Singapour), soit parce qu'ils se réservent le droit d'en produire (Corée du Sud, États-Unis, Iran), soit parce qu'ils n'ont pas déclaré officiellement avoir stoppé la production (Corée du Nord, Cuba, Vietnam).
- **Plus de 178 millions** de mines antipersonnel sont encore stockées dans les arsenaux de 50 pays.
- **3 États** ont utilisé des mines antipersonnel entre mai 2004 et septembre 2005 : la Birmanie, le Népal et la Russie. Des groupes armés non étatiques ont utilisé des mines antipersonnel dans au moins 10 pays (Burundi, Colombie, Guinée-Bissau, Inde, Irak, Birmanie, Népal, Pakistan, Russie – y compris la Tchétchénie, le Daguestan et l'Ossétie du Nord –, Somalie).

Source : rapport 2006 de l'Observatoire des mines.

NÉGOCIATIONS D'OSLO POUR INTERDIRE LES BASM, TRAITÉ D'OTTAWA SUR LES MINES ANTIPERSONNEL : UN PROCESSUS SIMILAIRE

Le fonctionnement de la CCW, par consensus, limite énormément sa capacité à adopter de nouvelles mesures permettant de réduire l'impact humanitaire de certaines armes. Sur les mines antipersonnel, par exemple, l'incapacité de la CCW (pourtant 1^{er} forum de négociation pour leur interdiction) à prendre une décision sur la question, a conduit le Canada à sortir des négociations et à engager le processus d'Ottawa qui a abouti à la mise en place du Traité international d'interdiction des mines antipersonnel de 1997.



LES 10 ANS DU PRIX NOBEL DE LA PAIX
En décembre 2007, cela fera 10 ans que les ONG membres d'ICBL, dont Handicap International, ont reçu le prix Nobel de la paix pour leur campagne pour l'interdiction des mines antipersonnel.

LES ACTIONS DE HANDICAP INTERNATIONAL SUR LE TERRAIN

Depuis sa création, Handicap International agit en faveur des personnes handicapées dans les pays les plus pauvres et dans les situations de crise. Progressivement, l'association a étendu son champ d'intervention à la prévention des accidents par mine et autre engin non explosé et à la dépollution des zones affectées.

ASSISTANCE AUX VICTIMES

Les actions de Handicap International comprennent l'appareillage, la rééducation, le soutien psychologique, l'aide à la réinsertion sociale et économique. Parallèlement, l'association mène une réflexion au plan international afin que les droits des victimes soient reconnus.

ÉDUCATION

Les Programmes d'Éducation pour la prévention des accidents par mine et autre engin non explosé s'adressent aux populations civiles vivant ou se déplaçant dans une région minée. Ces programmes contribuent à la diminution du nombre de victimes en permettant aux habitants de gérer les risques au quotidien et sur le long terme, par l'acquisition de connaissances, de compétences et l'adoption de comportements adaptés. Ces programmes sont menés au niveau national, en collaboration avec les institutions, les ministères... et à un niveau régional, en s'appuyant sur les réseaux communautaires (systèmes éducatifs, autorités traditionnelles et religieuses...). **Handicap International France et Belgique mènent ou soutiennent des programmes de prévention** : en Afghanistan, en Angola, au Burundi, au Cambodge, en Irak, au Kenya, au Laos, au Liban, au Mozambique, au Puntland, en République démocratique du Congo, au Sénégal, au Somaliland, au Sud Soudan et en Thaïlande.

DÉMINAGE

L'objectif est de répondre aux besoins des communautés en dépolluant les territoires les plus dangereux. Il s'agit de déminer des zones ou des infrastructures, pour permettre le retour à une vie normale des personnes, la réinstallation des populations réfugiées et déplacées ainsi que la reprise des activités économiques et sociales. Le déminage humanitaire est composé d'actions techniques spécifiques :

- enquêtes techniques (identification, vérification et marquage des zones suspectes) ;
- déminage manuel, souvent avec l'aide de moyens mécaniques et de chiens auxiliaires de déminage ;
- neutralisation et destruction d'engins explosifs ;
- dépollution de champs de bataille.

Il comprend également la liaison avec les communautés pour la lutte anti-mines, ainsi que la remise à disposition aux communautés des terrains déminés.

Handicap International France et Belgique mènent ou soutiennent des programmes de déminage humanitaire : en Bosnie-Herzégovine, au Cambodge, au Laos, au Liban, au Mozambique, en République démocratique du Congo et au Sénégal (Casamance).



© H. Faigon pour Handicap International

MERCI À NOS PARTENAIRES



FONDATION
CREDIT COOPERATIF



CONTACT PRESSE

Sophie Couturier – 01 43 14 87 02 / 06 60 97 09 38
scouturier@handicap-international.org